

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 décembre 2021

### Une nouvelle communauté territoriale professionnelle de santé pour le Pays horloger

**Ce 15 décembre, la caisse primaire d'Assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Pays Horloger ont officialisé l'existence de la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays horloger, dans le Doubs.**

Permettre une meilleure organisation du soin sur les territoires en fonction des besoins de leur population, améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé, mieux structurer les parcours de soins des patients et contribuer à l'améliorer de leur prise en charge : tels sont les objectifs des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

C'est dans cette dynamique que les professionnels de santé du territoire du Pays Horloger ont lancé dès 2019, une réflexion sur la création de leur CPTS, plusieurs d'entre eux relevant déjà le besoin de mieux communiquer et de réfléchir à des stratégies pour améliorer la prise en charge du patient.

En 2020, la crise sanitaire démontre un peu plus les enjeux de l'action collective pour faire face. C'est grâce à la coopération et à la structuration des professionnels autour du besoin des patients que des possibilités de dépistage sont déployées sur le territoire, que des centres de vaccination sont créés...

Fort de cette expérience, le projet de santé de la CPTS se construit autour de trois objectifs principaux :

**-l'amélioration de l'accès aux soins en facilitant l'accès à un médecin traitant**

Il s'agit de permettre à tous les patients de 16 ans et plus n'ayant pas de médecin traitant d'accéder aux soins, en particulier les patients en situation de fragilité (ALD, patients âgés, patients en situation de précarité). Il s'agit également de renforcer l'offre de soins sur le territoire et la prise en charge des soins non programmés.

**-l'amélioration de l'organisation du parcours pluri professionnel autour du patient**

Cette mission vise le parcours du patient âgé pour favoriser son maintien à domicile et éviter les ruptures de soins, et la mise en œuvre d'un parcours parentalité/maternité pour faciliter la prise en charge des patients concernés.

**-le développement d'actions de prévention à destination des habitants du territoire**

La CPTS prévoit d'organiser et d'animer, en concertation avec les partenaires, des actions de prévention et promotion de la santé dans le domaine public ou au sein de collectivités en

#### Contact presse

Lauranne Cournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex

entreprises. Les thématiques seront ciblées en fonction des besoins de la population, deux thématiques étant déjà retenues prioritairement : les conduites addictives et la réalisation du schéma vaccinal.

La CPTS réunie en association regroupe plus de 50 membres parmi les professions de médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, diététicien, ambulancier, sage-femme, podologue, psychologue, psychomotricien, ostéopathe, opticien, kinésiologue.

La communauté prend également appui sur l'hôpital de proximité de Morteau et les structures médico-sociales du territoire, qui participent à cette dynamique.

#### **Contact presse**

Lauranneournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : lauranne.ournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex